



Le 12 novembre 2010

Par courriel et par poste

Me Véronique Dubois  
Secrétaire  
RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
800, Place Victoria, bureau 255  
C.P. 001, Tour de la Bourse  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Jean-Olivier Tremblay**  
Avocat

Hydro-Québec – Affaires juridiques  
4<sup>e</sup> étage  
75, boul. René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : (514) 289-2211, poste 4683  
Télec. : (514) 289-3719  
C. élec. : tremblay.jean-olivier@hydro.qc.ca

OBJET : *Demande du Transporteur et du Distributeur relative au poste de St-Bruno-de-Montarville*  
Dossier Régie: R-3744-2010

---

Chère consoeur,

Selon l'avis disponible sur les sites de la Régie, du Transporteur et du Distributeur dans le dossier mentionné en rubrique, les personnes intéressées pouvaient soumettre des observations écrites au plus tard le 1<sup>er</sup> novembre 2010.

Certains documents ont été déposés à la Régie le 3 novembre 2010 par le Transporteur, sans que le calendrier n'ait été formellement modifié par la Régie. Comme aucune observation écrite de la part d'intéressés n'a été déposée dans le présent dossier et qu'aucun intéressé n'a demandé le report de la date limite pour le dépôt d'observations, la prochaine étape prévue à l'avis, soit les réponses du Transporteur et du Distributeur aux observations écrites des intéressés, est sans objet.

Le Transporteur et le Distributeur demandent respectueusement à la Régie de prendre en délibéré ce dossier.

En effet, à moins que la Régie ait d'autres questions pour le Transporteur ou le Distributeur, auxquelles ils seront évidemment disposés à répondre dans les meilleurs délais, le Transporteur et le Distributeur considèrent que le dossier est complet et que la preuve documentaire déposée au soutien de leur demande d'autorisation contient tous les renseignements exigés par les dispositions réglementaires applicables.

Le Transporteur et le Distributeur demandent à la Régie d'autoriser leurs projets d'investissement relatifs à la construction et au raccordement du poste de St-Bruno-de-

Montarville dont le coût est de 56,1 M\$ pour le Transporteur et 21,5 M\$ pour le Distributeur, le tout conformément à la preuve soumise à l'appui de leur demande.

Le Transporteur et le Distributeur soulignent que leurs projets d'investissement sont nécessaires afin qu'ils puissent s'acquitter adéquatement de leurs missions respectives qui sont de développer et d'exploiter le réseau de transport de façon à satisfaire les besoins des clients tout en assurant la pérennité du réseau et de distribuer l'électricité à toute personne qui le demande dans le territoire où s'exerce le droit exclusif de distribution du Distributeur.

Nous vous prions de recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

*(S) Jean-Olivier Tremblay*

Jean-Olivier Tremblay

c.c.: Me Catherine Lambert